



Mètreur deviseur à orientation PEB

(H/F/X)

Construction - Travaux

Coordination et encadrement

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Vous avez le compas dans l'œil ou plutôt le mètre ? Vous avez toujours eu une bonne représentation des distances et des espaces ? Les formules mathématiques d'aire et de volume n'ont jamais eu de secret pour vous ? Vous connaissez bien le monde de la construction et les prix qui s'y pratiquent ? Alors pourquoi ne pas les appliquer au quotidien avec cette formation de Mètreur deviseur.

Le Mètreur deviseur et la Métreuse deviseuse à orientation PEB effectuent et contrôlent des métrés de projets de construction. Ils calculent les aires et surfaces des pièces et des murs. Sur base de ces métrés, ils déterminent des devis et estiment le prix d'un projet de construction, en comptant le gros-œuvre et le parachèvement. Ce sont des techniciens spécialisés qui ont une bonne connaissance des plans, des cahiers des charges mais surtout des spécificités propres à la construction de bâtiments durables et basses énergies. Ils ont une bonne maîtrise du processus de la réalisation des travaux de

construction et de rénovation et de la décomposition des différentes activités.

Au cours de cette formation en Coordination et encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Métreur deviseur :

Analyser le projet de construction : vous apprenez à lire et analyser tous les documents liés à un projet de construction. Vous vérifiez les plans, vous exploitez les cahiers des charges, vous prenez connaissance des documents spécifiques. Vous vérifiez les techniques et modes opératoires du projet, vous contrôlez également le choix des matériaux.

Evaluer la faisabilité du marché des travaux : sur base des documents, vous identifiez les besoins en ressources nécessaires à l'entreprise pour la réalisation des travaux. Vous vérifiez la faisabilité du marché par rapport au planning. Vous évaluez les matériaux ainsi que le personnel nécessaire pour la réalisation de la construction.

Synthétiser et compléter un projet de construction : vous synthétisez et évaluez toutes les prestations liées à la construction du bâtiment. Vous incluez également toutes les prestations sous-traitées, que vous évaluez. Vous complétez le dossier du projet de construction et établissez l'analyse technique et la fiche signalétique.

Etablir un métré : vous apprenez à établir un métré, pour ce faire, vous chiffrez les quantités de travaux identifiées lors de votre analyse. Vous allez sur chantier pour calculer et réaliser le métré quantitatif à l'aide de votre matériel. Vous synthétisez tous les éléments pour établir le métré récapitulatif. Vous complétez les formulaires relatifs aux PEB.

Etablir une offre de prix : vous apprenez à déterminer les prix de revient d'une tâche en fonction du métré. Vous calculez et la main d'œuvre, et les moyens, et les matériaux pour dresser un prix de revient global en fonction du métré pour une tâche. Vous évaluez également les coûts relatifs à la sécurité du chantier. Vous compilez toutes les estimations et dressez un budget global du projet de construction. Vous établissez un devis global que vous soumettez.

Voilà donc une formation sur mesure qui ouvrira le périmètre de vos perspectives professionnelles. Rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui la propose afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de [formation en alternance](#)

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h. de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans des Bureaux d'études, des cabinets d'architectes

Employé / Employée dans une entreprise de construction

Consultant / Consultante externe

Métreur deviseur indépendant / Métreuse deviseuse indépendante

Débouché(s) future(s) formation(s)

Gestionnaire de chantier (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>)

BIM Coordinateur (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/bim-coordinateur>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Sur le terrain Contact client Quotidien varié

Finalité

Diplôme de Coordination et d'encadrement

Aptitudes

Le Métreur deviseur et la Métreuse deviseuse doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : propriétaires, entrepreneurs de différents corps de métiers, acheteurs, familles, architectes, sociétés de construction, travail en équipe...

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire vos métrés et vos devis, il faut donc informer et tenter de convaincre les personnes à l'origine du projet de construction.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir sur l'un ou l'autre chantier à tout moment. Vous alternez entre les déplacements sur chantiers et le travail au bureau d'études.

Rigueur et discipline : vous rendez des budgets relatifs à des projets de construction, vous devez donc être cohérent et évaluer avec précision les coûts relatifs aux travaux. Vous complétez des certificats relatifs au PEB d'une construction, vous respectez donc les protocoles en vigueur.

Esprit de synthèse et d'analyse : vous compilez et synthétisez des informations venues de différents intervenants pour dresser un dossier complet d'un projet

Programme

1ère année : des dispenses peuvent être accordées

K81/25 Communication, Sécurité et TIC (y compris métré) (72h)

K81/25 Technologies et Modes d'exécution I (164h)

K81/25 Entreprise construction (processus, fonctions et compétences) I (36h)

2ème année :

K81/26 Suivi du TFE (20h)

K81/26 Introduction BIM (8h)

K81/26 Marketing (16h)

K81/26 Noeuds constructifs (32h)

K81/26 Analyses techniques et offres de prix (124h)

K81/26 Technologies et modes d'exécution II (36h)

K81/26 Ent. de construction (processus, fonctions et compétences) I (36h)

K81/26 Ent. de construction (processus, fonctions et compétences) II (36h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://constructiv.be/fr-BE/\)](https://constructiv.be/fr-BE/), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

Conditions d'admission à une formation pour adultes - CESS

Est admis aux cours l'apprenant ou l'apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Les apprenants et apprenantes qui ne sont pas porteurs du CESS peuvent toutefois être admis aux cours :

Soit, s'ils sont titulaires d'un certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire et bénéficient d'une **expérience suffisante** dans le secteur concerné.

Soit, en cas de réussite de l'**épreuve d'admission** IFAPME. La présentation de l'épreuve d'admission est soumise à l'acceptation du dossier par le Centre.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.